

## Vie du journal

## Des élèves de l'école internationale " La lumière " à l'Union

R.H.A

Libreville/Gabon

DES élèves de l'école internationale "La lumière", anciennement école turco-gabonaise, ont visité hier matin les locaux du quotidien l'Union à Libreville, sis à l'Ancienne-Sobraga. Accompagnés de leurs encadreurs, nos jeunes hôtes ont ainsi découvert l'univers de la

presse écrite à travers celui de votre journal.

Documentation, Photothèque, Sports, Faits divers et Justice, Société et Culture, etc, ils ont fait le tour des différents services du quotidien et discuté avec des responsables et des journalistes de l'Union. Les jeunes élèves ont montré un intérêt particulier dans la compréhension des différentes étapes de la fabrication du journal. De la collecte au traitement de

l'information, jusqu'à sa publication. Nos jeunes visiteurs se sont montrés particulièrement curieux, à en juger pas les questions qu'ils ne cessaient de poser à leurs guides : " Comment faites-vous pour avoir des faits divers ? ", " Vérifiez-vous toujours les informations ? ", " Qui sont vos sources ? ", " Qui vend vos journaux ? ", " Comment obtenez-vous des informations de l'intérieur du pays ? ", " Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontés au quotidien ? ", etc.

L'organisation de la Rédaction a particulièrement intéressé les élèves de l'école internationale. Ceux-ci ont

été éduqués sur le rôle des rédacteurs en chef, l'intérêt de la conférence de rédaction, mais également sur les missions du directeur de la Rédaction et de la Publication, Lin-Joël Ndembet, qui leur a d'ailleurs consacré un peu de son temps.

Au service de Documentation, ils ont vu le tout premier numéro de l'Union, paru le 30 décembre 1975, soigneusement conservé dans nos archives. « Je ne pensais pas voir ce numéro un jour. Il a été publié bien des années avant ma naissance et j'ai la possibilité de le toucher aujourd'hui ! », a déclaré, émue, une écolière. Après avoir fait le tour des



Photo de famille à l'issue de la visite guidée du journal.

services de la rédaction du premier quotidien d'informations générales du Gabon, les jeunes apprenants n'ont pas caché leur satisfaction après cette vi-

site fort enrichissante. Ils sont repartis contents d'avoir été au contact des métiers de la presse écrite, dans le cadre d'une sortie pédagogique.

## Chronique littéraire

## Les petites manières des " petits éditeurs "

CHARLINE Effah avait fait fort, lors de son passage au Club Lyre, il y a quelque temps. La romancière et nouvelliste gabonaise, lauréate de nombreux prix littéraires, avait fait entendre au public venu la rencontrer des vérités souvent tues ou rarement lancées crûment. L'une d'entre elles nous est revenue récemment à l'esprit, à la faveur d'une discussion avec un jeune poète - auteur déjà d'un recueil qui a fait sensation à sa sortie il y a deux ans et dernièrement premier prix de la poésie au concours de la "Bicig amie des lettres et des arts".

Pour Charline Effah, il y a deux catégories d'éditeurs : les sérieux et les amateurs. Cette dernière catégorie est essentiellement composée d'hommes et de femmes d'affaires qui n'ont cure du contenu ni de la valeur réelle d'un livre. Ils publient toujours à compte d'auteur, c'est-à-dire que la publication ou l'édition des livres qui leur sont soumis sont aux frais des écrivains. En d'autres termes encore, les "petits éditeurs" (le mot est de Charline Effah) ne déboursent absolument rien dans le processus éditorial, tout étant à la charge de l'auteur. C'est là en effet la logique d'une publication à compte d'auteur.

Cependant, le choix de cette formule n'a que des inconvénients, au dire de Charline Effah. Le premier d'entre eux demeure assurément la non-promotion de votre ouvrage paru par l'éditeur. Cela tombe sous le sens, du reste. Une fois son argent empoché et votre livre imprimé, que vous doit-il encore ? Le "petit éditeur" ne se soucie guère de jouer un tant soit peu le rôle d'un agent littéraire. Il ne prend attache avec aucun service de communication, aucun média, pour exposer et faire connaître votre ouvrage. Vous êtes donc livré à vous-même.

Une autre conséquence fâcheuse de la publication à compte d'auteur est que vous devez assurer vous-même votre promotion. Ce qui appelle de disposer d'un budget suffisamment éloquent pour vous en sortir convenablement. Or, pour avoir l'honneur de côtoyer nombre d'agents ou d'acteurs de ce champ littéraire local, nous savons que les grandes fortunes du pays ne se trouvent pas là.

En outre, le "petit éditeur" n'a pas bonne presse chez les libraires sérieux. Ces derniers, par expérience, savent que les lecteurs se méfient des ouvrages dont les éditeurs sont peu connus, invisibles sur les circuits de promotion et d'échanges de la profession. La méfiance est alors la règle. Et le verdict est cinglant, même si pas toujours fondé : un livre édité à compte d'auteur est nécessairement mauvais, car s'il avait été bon, un "grand éditeur" s'en serait emparé immédiatement.

Un autre écueil de la pratique des "petits éditeurs" réside dans leur incapacité à aligner leurs poulains sur les listes des ouvrages concourant pour l'obtention des prix. Inconnus eux-mêmes de la profession, comment pourraient-ils faire connaître leurs écrivains ? A supposer même que là ait été leur rêve.

Charline Effah, qui a juré de ne plus jamais avoir affaire aux "petits éditeurs" et qui leur en veut sérieusement parce qu'ils pêchent en connaissance de cause, avait ébranlé plus d'un à sa visite au Club Lyre. Et le jeune poète dont nous parlions il y a un instant était de ceux-là. Or, au moment de sa rencontre avec la romancière gabonaise, il avait lancé une demande de publication chez deux éditeurs locaux - permettez qu'on taise les noms, nous ne sommes qu'en janvier, et nous ne voulons pas déjà être voué aux gémonies. Résultat des courses : au bout d'un an, chez la première editrice, il n'avait toujours pas de réponse ; chez la deuxième editrice, on lui a demandé 150 mille francs pour faire lire le roman par le comité de lecture validant les manuscrits, donc sans garantie de publication et point de remboursement. Une fois le manuscrit validé, il fallait attendre de recevoir alors le devis définitif relatif à la publication à compte... d'auteur, bien sûr.

## DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

## Avis d'Appel d'Offres

Date de lancement : 11 janvier 2017.  
Appel d'Offres : N°01/DGEPN/PAZH/ACQUISITION DE MATERIEL DE CARTOGRAPHIE/2016.  
Nom du projet : Projet d'Appui à la Gestion Durable des Zones Humides Critiques du Gabon (PAZH)  
Source de financement : Don FID TF 016689 - GABON

## 1. OBJET

La Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN) lance un appel d'offres (Marché à commandes) pour l'acquisition du matériel de cartographie.

## 2. ALLOTISSEMENT

Cet ensemble de matériel de cartographie est réparti en trois (3) lots comme ci-après :

- Lot 1 : matériel de réseau informatique
- Lot 2 : matériels et équipements mobiles
- Lot 3 : Logiciels

## 3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n°0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant Code des Marchés Publics en République Gabonaise.

## 4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 71 à 73 du code des Marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

## 5. RETRAIT DU DOSSIER ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN)  
Projet d'Appui à la Gestion Durable des Zones Humides Critiques du Gabon (PAZH)  
B.P. : 3903 Libreville- Gabon  
Boulevard Triomphal

A l'attention de :

- M. NGUEMA Régis Ulrich, Directeur des Affaires Administratives et Financières à la DGEPN, Coordonnateur Adjoint PAZH, [runguema@yahoo.fr](mailto:runguema@yahoo.fr)

## 6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres (DPAO).

## 7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **lundi 13 février 2017 à 12h00 (heure locale)** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 2% du montant de l'offre hors taxes (HT).

A compter de cette date, ces offres resteront valables 90 jours.

## 8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **lundi 13 février 2017 à 12h30 mn**, dans la salle de réunion de la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN), sise au 5ème étage de l'immeuble abritant le Ministère de l'Economie Forestière, de la Pêche et de l'Environnement, Chargé de la Protection et de la Gestion des Ecosystèmes.

Le Coordonnateur du projet

  
Faustin ONDAPRA OMBANDA

Le Directeur Général de l'Environnement et de la Protection de la Nature

  
Edobola TSIRAH